

"PROPOSITION DE CURSUS POUR PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

GENESE

- 1°) Dès la campagne électorale, un positionnement du candidat
JL BLANCHARD
- 2°) Suite aux élections, le Président BLANCHARD créé un poste de référent.
- 3°) Une demande forte émane du Ministère, mais aussi des
membres de la FESSM



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

RAPPEL DE LA LOI DE 2005 : DEFINITION

article 2 de la loi du 11 février 2005,

« toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

RAPPEL DE LA LOI DE 2005 : DEFINITION

Explication de l'article 2 de la loi du 11 février 2005,

Dorénavant, Il s'agit plus d'une notion sociale que « médicale » :

Le handicap exprime une déficience vis à vis d'un environnement.

Ce désavantage touche l'accessibilité, la compréhension, la réalisation

Il peut être éphémère, durable, variable



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

RAPPEL DE LA LOI DE 2005 : CHAMP D APPLICATION

l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : éducation et scolarisation, accueil et aide des étudiants handicapés, droit opposable à la scolarisation, insertion professionnelle et emploi, accessibilité des lieux publics...



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

RAPPEL DE LA LOI DE 2005 : POSITION DU MINISTERE

Création du pôle ressources national « Sport et Handicaps »

Le ministère conduit une politique spécifique en faveur des

personnes en situation de handicap

afin que le sport soit un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle autant qu'un espace de loisirs, de solidarité et d'espoir.

Pour rester en cohérence avec le texte de la loi du 11 février 2005 et dans un souci de clarté, elles seront dénommées dans la suite du document « personnes handicapées ».



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

RAPPEL CTN DU 18 AVRIL 2009

LES PUBLICS CONCERNES :

- AUJOURD'HUI LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR ET SENSORIEL
- DEMAIN LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP CONGNITIF, MENTAL, PSYCHIQUE OU SOCIAL;



Présentation des cursus PESH 2010

LES BESOINS DE LA FFESSM :

- REPONDRE A LA REGLEMENTATION
- REPONDRE AUX DEMANDES :
 - DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
 - DES PRESIDENTS DE CLUB
 - DES MONITEURS DE LA FFESSM
 - DES MEDECINS DE LA FFESSM

LES REACTIONS DE LA FFESSM :

UN TRAVAIL EN PARTENARIAT AVEC :

- LE PRESIDENT DE LA FFESSM
- LE PRESIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE
- LE PRESIDENT DE LA CNMP ET SON ADJOINT
- LE GROUPE DE TRAVAIL TEMPORAIRE HANDICAP FFESSM
- LA COMMISSION PLONGEE FFH
- LA COMMISSION MEDICALE FFSA
- LA COMMISSION JURIDIQUE
- NOTRE ASSUREUR JEAN LAFONT

LES REACTIONS DE LA FFESSM :

UN TRAVAIL FUTUR AVEC :

- LA COMMISSION NAGE AVEC PALMES
- LA COMMISSION APNEE
- LE GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE HANDI

DES REPONSES INNOVANTES

DEUX CURSUS :

L' UN POUR LES PLONGEURS

L' AUTRE POUR LES ENSEIGNANTS



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

DES REPONSES INNOVANTES

LA FFESSM EST LA PREMIERE FEDERATION

A PROPOSER UN ACCUEIL COMPLET ET ORGANISE



Présentation des cursus PESH 2010

DES REPONSES INNOVANTES

De nouveaux termes ... les P.E.S.H. et les E.H.

Une autre philosophie, centrée sur les diplômes de la FFESSM

Un cursus en accord avec le Code du Sport.

Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGÉE.





LE CURSUS DES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP,

LES "P.E.S.H. "

Les "E.H." : Enseignants pour PESH.

•

LE CURSUS DES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP,

LES "PESH".

- LE CURSUS EST REPARTI EN 3 NIVEAUX LIES A 3 PROFONDEURS
- 1) PESH 6 m DE 0 METRES A 6 METRES
- 2) PESH 12m DE 0 METRES A 12 METRES
- 3) PESH 20m DE 0 METRES A 20 METRES



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

LE CURSUS DES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP,

LES PESH .

LE CURSUS RESPECTE LES PROFONDEURS DEFINIES

PAR LE CODE DU SPORT,

EN ACCORD AVEC LE CERTIFICAT MEDICAL DE

NON CONTRE INDICATION, PREALABLE A TOUTE FORMATION.



Présentation des cursus PESH 2010

PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

COHERENCE AVEC LE CODE DU SPORT

BAPTEME VALIDE		BAPTEME PESH	
Inscription		Certificat médical préalable obligatoire encadrement qualifié pour le handicap	

PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

COHERENCE AVEC LE CODE DU SPORT

DEBUTANTS		PESH 6 METRES
Progression vers une qualification		Aptitude à évoluer au sein d'une équipe, voire d'une palanquée mixte, encadré dans l'espace de 0 à 6 mètres.

PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

COHERENCE AVEC LE CODE DU SPORT

PE-1		PESH 12 METRES
<p>Aptitudes à évoluer en palanquée encadrée dans l'espace de 0 à 12 mètres</p>	<p>- Maîtrise de l'utilisation de son équipement personnel, notamment le scaphandre autonome avec gilet stabilisateur Maîtrise de la mise à l'eau, l'immersion et du retour en surface à vitesse contrôlée - Maîtrise de la ventilation et maintien de son équilibre. - Connaissance des signes usuels - Intégration à une palanquée guidée - Respect de l'environnement et des règles de sécurité</p>	<p>Aptitude à évoluer au sein d'une équipe, voire d'une palanquée mixte, encadré dans l'espace de 0 à 6 mètres.</p>

PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

COHERENCE AVEC LE CODE DU SPORT

PE-2		PESH 20 METRES
<p>Aptitudes à évoluer en palanquée encadrée dans l'espace de 0 à 20 mètres</p>	<p>- Maîtrise des aptitudes PE-1 - Maîtrise de sa propulsion et de sa stabilisation - Maîtrise de sa vitesse de remontée et maintien d'un palier - Connaissance des signes et des réponses adaptées, maîtrise de la communication avec ses coéquipiers - Intégration à une palanquée guidée avec surveillance réciproque</p>	<p>Aptitudes à évoluer en équipe ou en palanquée encadrée dans l'espace de 0 à 20 mètres</p>



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

PESH 6m

PLONGEUR DEBUTANT, CAPABLE DE (FAIRE) PREPARER SON MATERIEL,
DE SE FAIRE IMMERGER, DE VIVRE SOUS L'EAU
DE CONNAITRE LES CONSIGNES ELEMENTAIRES DE SECURITE,
DE COMMUNIQUER SOMMAIREMENT.
LIMITE DE PROFONDEUR 6 METRES



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

PESH 12m.

PLONGEUR ENCADRE PE1 DANS LE CODE DU SPORT,
CAPABLE DE (FAIRE) PREPARER SON MATERIEL,
DE S'IMMERGER, DE VIVRE SOUS L'EAU, DE RECEVOIR DE L' AIDE
DE CONNAITRE ET D' APPLIQUER LES CONSIGNES DE SECURITE,
DE COMMUNIQUER .

LIMITE DE PROFONDEUR 12 METRES



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

PESH 20m.

PLONGEUR ENCADRE PE2 DANS LE CODE DU SPORT,

CAPABLE DE (FAIRE) PREPARER SON MATERIEL, DE GERER SA CONSOMMA

SON EQUILIBRATION, D'ASSURER SA SECURITE,

DE RELAYER L'ASSISTANCE UN PLONGEUR EN DIFFICULTE,
DE COMMUNIQUER .

IL CONNAIT LA THEORIE DU NIVEAU 1^{er} ET LES IMPLICAT IONS
DUES A SON HANDICAP

LIMITE DE PROFONDEUR 20 METRES



Présentation des cursus PESH 2010





Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

EXTRAITS DU CURSUS PESH FFESSM

Chaque personne handicapée peut utiliser son potentiel physique différemment et afficher une motivation différente ; ainsi, les aptitudes en plongée peuvent être fort variables entre deux plongeurs en situation de handicap, malgré l'équivalence des troubles fonctionnels. La qualification du plongeur handicapé doit être réalisée selon les compétences réalisées et non selon le degré du handicap.



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

EXTRAITS DU CURSUS PESH FFESSM

Les contraintes, restrictions, obligations éventuellement déterminées par le médecin fédéral de la FFESSM signataire du certificat médical de non contre indication, doivent être scrupuleusement respectées par l'enseignant. La pratique de la plongée pour les personnes en situation de handicap est de fait un partenariat entre le plongeur handicapé, le moniteur et le médecin fédéral, voire le médecin spécialiste du handicap concerné.



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

EXTRAITS DU CURSUS PESH FFESSM

- La pratique de la plongée autonome nécessite, au préalable, une visite médicale afin de délivrer un certificat de non contre-indication avec restrictions éventuelles. Cette visite doit être effectuée par un Médecin Fédéral de la FFESSM;
- La visite médicale est annuelle (modèle disponible sur <http://medicale.ffessm.fr>).
- La visite médicale délivrant le certificat de non contre-indication est obligatoire dès le baptême.



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

ENVIRONNEMENT ET MATÉRIELS

- les plongeurs en situation de handicap doivent être équipés d'un détendeur équipé d'un deuxième moyen de donner de l'air, sans partage d'embout.
- les plongeurs en situation de handicap doivent être équipés conformément au code du sport.
- Le matériel du plongeur en situation de handicap doit être adapté à sa morphologie et à son handicap.



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

ENVIRONNEMENT ET MATÉRIELS

— La pratique de l'activité doit être particulièrement surveillée lorsque la température de l'eau est inférieure à 12 degrés. Pour certains types de handicaps, avec restrictions éventuelles définies par le signataire du certificat médical, les plongées en eau froide sont interdites.

— Selon le type de handicap, avec restrictions éventuelles définies par le signataire du certificat médical et lorsque la température de l'eau est inférieure à 20°C la durée de la plongée ne doit pas excéder 20 minutes.



Présentation des cursus PESH 2010

CONDITIONS D'ÉVOLUTION ET D'ENCADREMENT

- Les plongeurs accèdent, selon leur compétence et leur handicap, à différents espaces d'évolution, conformément au Code du Sport.
- Il existe trois niveaux de compétence, liés à trois espaces de profondeur :

Plongeur En Situation de Handicap 6 mètres

Plongeur En Situation de Handicap 12 mètres

Plongeur En Situation de Handicap 20 mètres

- certains plongeurs handicapés pourront passer le niveau 1° de la FFESSM après une formation adéquate.

CONDITIONS D'ÉVOLUTION ET D'ENCADREMENT

- Les plongées doivent rester impérativement dans la courbe de sécurité déterminée par les moyens de dé-saturation utilisés.
- selon le type de handicap et les restrictions éventuelles définies par le signataire du certificat médical de non contre indication, le plongeur en situation de handicap peut n'effectuer qu'une seule plongée par jour.
- Lorsque la plongée se déroule en piscine ou en fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas six mètres, le niveau du directeur de plongée est au minimum E1.
L'encadrement est au minimum E1 avec formation complémentaire au handicap.

DEUXIEME INNOVATION

LE CURSUS DES ENSEIGNANTS :

- DES ENSEIGNANTS
- DES FORMATEURS DE FORMATEURS



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP CONDITIONS DE PRATIQUES QUALIFICATIONS DES MONITEURS

Les qualifications nécessaires pour enseigner la plongée à des personnes en situation de handicap résultent de formations complémentaires aux diplômes d'encadrement de la FFESSM (initiateurs ou moniteurs).



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP CONDITIONS DE PRATIQUES QUALIFICATIONS DES MONITEURS

L'activité spécifique ENSEIGNEMENT « handicap » est organisée en 2 grandes catégories :

- les EH1° et EH2° qui sont les Enseignants pour Plongeurs en Situation de Handicap.
- les EH3° et EH 4° qui sont les Formateurs des Enseignants pour Plongeurs en Situation de Handicap et Formateurs de formateurs...



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP CONDITIONS DE PRATIQUES QUALIFICATIONS DES MONITEURS

Le cursus PESH étant conçu pour accueillir tous les plongeurs, les enseignants, selon leur investissement, pourront se former à l'encadrement de toutes les formes de handicap.

Le brevet FFESSM initial de l'enseignant lui permet d'accéder aux zones de profondeur déterminées par le code du sport.



Présentation des cursus PESH 2010

1) LES ENSEIGNANTS POUR PESH.

L'enseignement de la plongée pour les Personnes En Situation de Handicap est une véritable spécialité car :

- les consignes du médecin fédéral doivent être respectées
- la fragilité de la personne peut être importante
- sa mobilité et ses capacités de réactions peuvent être réduites
- le handicap « visible » n'est pas toujours le seul élément à prendre en compte
- des connaissances sont nécessaires selon les différents types de handicaps.

Pour ces raisons, ce type de plongée doit être parfaitement organisé et tenir compte des possibilités du PESH et des nouvelles prérogatives de l'enseignant spécialisé.



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

Le niveau de qualification -donc de compétence – de l'enseignant lui permet d'enseigner la plongée soit seulement à des plongeurs en situation de handicap mineur, soit à tous les types de handicap.

Les niveaux d'Enseignants sont hiérarchiques puisque la qualification supérieure E.H.2° s'appuie sur les connaissances acquises lors de la formation et la qualification élémentaire E.H.1°.





Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

Deux niveaux de qualification sont proposés.

FORMATION ELEMENTAIRE :

Enseignant pour plongeur en situation de « Handicap mineur » EH 1°

La formation élémentaire concerne principalement les enseignants de niveau minimum E1 dans le Code du Sport. Elle s'effectue au cours d'un stage d'une durée minimum de 16 h 00, lors de 2 journées consécutives ou de manière modulaire. Elle doit être complétée par 4 plongées en situation d'enseignement d'un PESH.

Des **observations** et des **tests** simples -qui seront enseignés au futur encadrant pendant sa formation- lui permettront de savoir très rapidement s'il est habilité à encadrer le Plongeur En Situation de Handicap qui se présente à lui ou s'il doit l'orienter vers un enseignant titulaire de la qualification supérieure.



Présentation des cursus PESH 2010

Précisions :

Handicap mineur, observations par l'enseignant.

Préalables :

1. handicap moteur qui n'invalide pas plus de 2 membres complets
2. pas de cécité totale

Les tests :

Tout plongeur en situation de handicap pourra être considéré comme « **mineur** » si -avant sa ou ses plongées- il est capable de :

- comprendre des consignes simples, liées à la sécurité, et y répondre de manière autonome. (signe « stop », signe « remonte »,)
- remettre seul son détendeur en bouche
- effectuer seul une manœuvre d'équilibration des oreilles
- déglutir sans problème

A titre d'information, un EH1° peut enseigner ou encadrer un PESH porteur du handicap suivant :

un amputé d'une jambe et d'un bras, ou un paraplégique, ou un hémiparalysé



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

Deux niveaux de qualification sont proposés.

FORMATION SUPERIEURE :

Enseignant pour plongeur en situation de « Handicap majeur » EH 2°

La formation supérieure concerne principalement les enseignants de niveau minimum E2 dans le Code du Sport. Elle s'effectue au cours d'un stage de 4 jours consécutifs au minimum, ou de 2 fois 2 jours, voire 3 fois 2 jours.

Cette formation doit permettre d'enseigner la plongée à des P.E.S.H. « majeur » dans une zone de profondeur de 0 à 20 mètres.

Composée de 3 modules : moteur / sensoriel / mental

La qualification délivrée à la suite de cette formation est l'EH2.



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

Précisions :

Handicap majeur :

Seront concernés les autres plongeurs en situation de handicap, autorisés par un Certificat Médical de non contre indication.

Mises à part les restrictions imposées par le médecin fédéral qui a délivré le certificat médical de non contre indication du P.E.S.H., il n'y a pas de limitations d'accueil particulières.

A titre d'information, seul un enseignant titulaire au minimum du EH2° peut enseigner ou encadrer un PESH porteur du handicap suivant :
un amputé des 2 jambes et d'un bras, ou un amputé des deux bras ou un tétraplégique, ou des séquelles importantes de traumatisme crânien, ou un myopathe



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

2) LES FORMATEURS D'ENSEIGNANTS POUR PESH.

Le moniteur Fédéral 1° ou 2° -titulaire de la formation complémentaire supérieure « EH 2° » (enseignant pour plongeur en situation de handicap majeur)- peut obtenir respectivement sa qualification de « EH 3° » ou « EH 4° ».

En tant que EH3°, il sera le formateur des enseignants pour les qualifications élémentaires et supérieures.

Il pourra aussi intervenir dans les formations de EH 3°.

En tant que EH 4° il sera le formateur des EH 3°, ainsi que de toutes les qualifications handi et formateurs .



Présentation des cursus PESH 2010

2) Un MF1 peut devenir EH3 après :

sa formation et sa qualification EH2
après avoir participé activement avec l'équipe des formateurs à un stage complet de formation EH 1 et EH2 pendant lequel :
validation des capacités à enseigner les 3 modules, à organiser la formation et tous les éléments nécessaires à son déroulement.

Ses missions sont alors de :

pouvoir être le directeur de plongée d'un stage exclusivement constitué de plongeurs PESH

pouvoir être le responsable et l'organisateur d'un stage de formation EH1° ou EH 2°.

pouvoir être TUTEUR d'un EH 1° ou EH 2°

pouvoir intervenir dans une formation de EH3°



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

Un MF2 peut devenir EH4 après :

sa formation et sa qualification EH3
après avoir participé activement à la direction d'un stage complet de formation EH3
et validé ses modules de formation :

validation des capacités à évaluer les 3 modules, à organiser la formation et tous
les éléments nécessaires à son déroulement.

Rediger un memoire sur la plongee des PESH ou des EH

Ses missions sont alors de :

pouvoir être le directeur de plongée d'un stage exclusivement constitué de
plongeurs PESH

pouvoir être le responsable de tous stages de formation EH

pouvoir être le tuteur des futurs EH 3 et futurs EH 4



Présentation des cursus PESH 2010



Projet : référent CDN FFESSM HANDI PLONGEE.

Durée des formations des Enseignants « Handicap » :

Formation élémentaire EH 1 : 16 heures et 4 plongées avec un PESH mineur

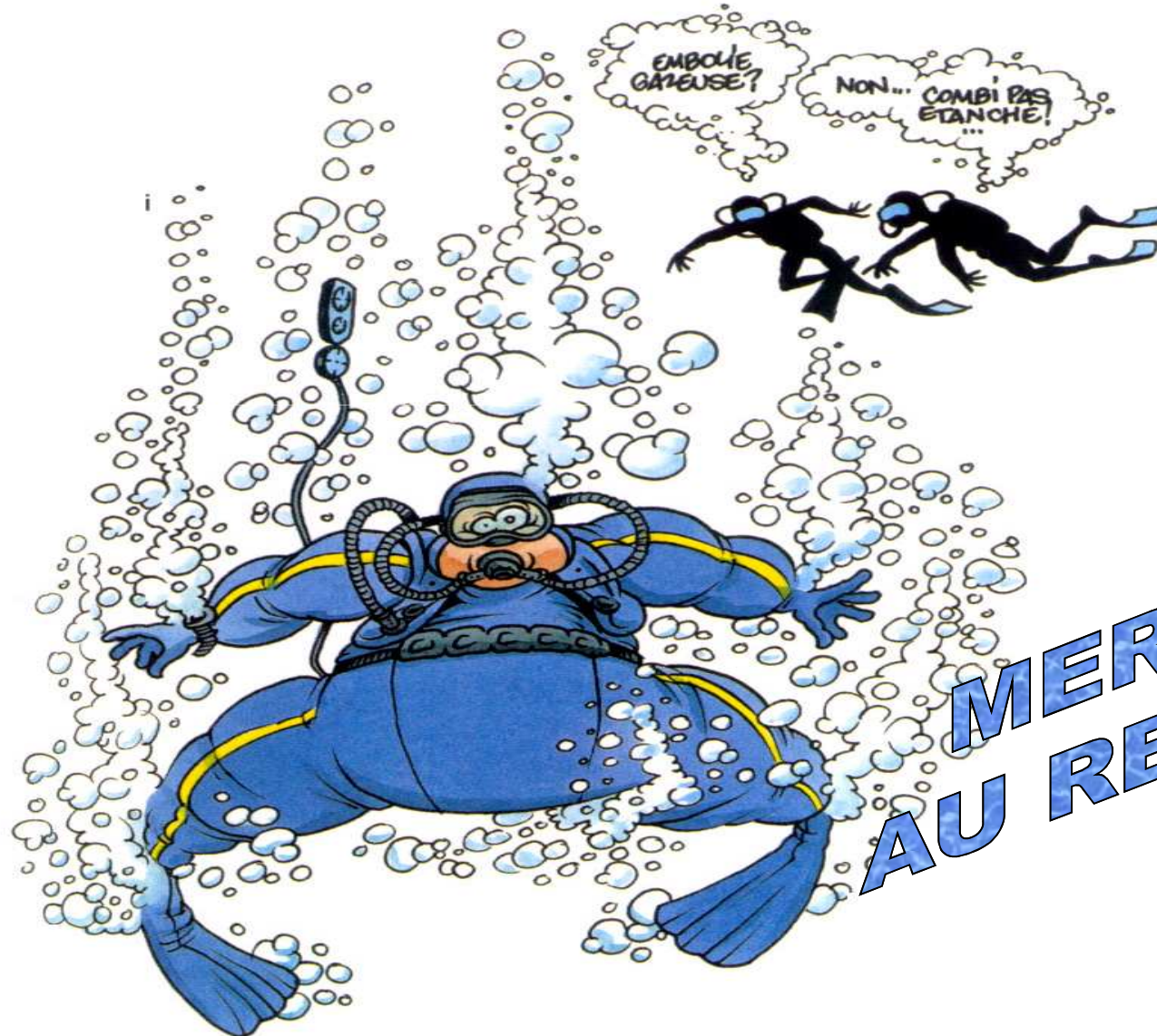
Formation supérieure EH 2 : 35 heures pour valider les 3 modules (moteur / sensoriel / mental) et 4 plongées avec un PESH majeur

Formation de formateur EH 3 : 35 heures lors d'un stage de formation d'enseignants, validation des capacités à enseigner les 3 modules, à organiser la formation et tous les éléments nécessaires à son déroulement.

Formation de formateur EH 4 : 35 heures en directeur de stage ... organiser l'évaluation des EH3 produire un mémoire.



Présentation des cursus PESH 2010



MERCI et
AU REVOIR !